

## Virus de la Variole du Singe



### Epidémiologie

Agent infectieux	Zoonose causée par Monkeypox virus (Orthopoxvirus, MPXV)
Réservoir	Probablement les rongeurs. Les singes et les hommes sont des hôtes accidentels. La maladie est autochtone et cause des cas et parfois des micro-épidémies en Afrique Centrale et de l'Ouest (notamment Nigéria et République démocratique du Congo). En mai 2022 plusieurs clusters inhabituels ont été déclarés en Europe (Portugal, Espagne, Royaume Uni) notamment parmi les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (HSH).
Mode de transmission	Animal à homme : contact avec sang/liquides biologiques d'animal infecté, morsure Homme à homme : contagiosité avant le développement des lésions cutanées, gouttelettes, contact direct avec les lésions cutanées, contact avec des objets contaminés par le patient, transmission verticale (mère à enfant)
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	Extrêmes : 5 à 21 jours Moyenne : 8 jours
Durée d'infectiosité	La contagiosité commence à la fin de la période d'incubation et coïncide avec le développement des premiers symptômes (avant le développement des lésions cutanées) et persiste jusqu'à la cicatrisation de lésions cutanées.

### Prise en charge du patient

Placement du patient	Chambre individuelle Cohortage uniquement en cas de prise en charge des patients infectés par le même agent infectieux et sur accord de l'unité HPCI
Signalétique	Affiche A3 sur la porte à l'extérieur de la chambre Statif avec gants/blouses/masques FFP2 et affiche mesures vestimentaires devant la chambre Affiche sortie sur la porte à l'intérieur de la chambre Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans le système informatique par exemple : Digistat
Matériel de soins	Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles. Privilégier le matériel à usage unique
Voisins	Enquête d'entourage selon directives du service HPCI Particulièrement à risque sont les personnes qui font ménage commun avec le patient infecté et les personnes avec des contacts étroits (partenaires sexuels)
Durée des mesures	Absence de symptôme systémique ET cicatrisation des lésions cutanées
Transport du patient	Port du masque de soins par le patient

	<p>Literie et chemise du patient propres</p> <p>Désinfection du lit</p> <p>Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates</p> <p>Limiter les déplacements aux besoins essentiels</p>
Visiteurs	<p>Visites uniquement en accord avec l'unité HPCI (port de surblouse, gants, masque FFP2, pas de contact avec le patient infecté, maintien d'une distance d'au minimum 1.5m, retrait du matériel dans la chambre et bonne désinfection des mains à la sortie de la chambre).</p> <p>Les personnes âgées et/ou avec des comorbidités, les immunosupprimés et les femmes enceintes ne doivent pas visiter un individu infecté au vu de la possibilité de développer une forme sévère de la maladie.</p>
Mesures spécifiques	<p>Si les Mesures Additionnelles n'ont pas été mises en place d'emblée, une enquête d'entourage doit être effectuée pour déterminer l'indication à des mesures prophylactiques</p>

### Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat, pas nécessaire si simple passage dans la chambre)
Gants	Oui
Masque	Masque FFP2

### Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels. A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, changer le lit et la literie
Environnement	<p>Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien</p> <p>A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient:</p> <p>Si cohortage en chambre double avec rideau de séparation changement du rideau à la fin du séjour.</p> <p>Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)</p>
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles

### Documents associés

Documents en lien	<p><a href="#">Recommandation générales HPCI - Prise en charge des malades et suspicion 6 viro-analyses crive fhv fr 20.05.2022.pdf (hug.ch)</a></p> <p><a href="#">Formulaires et informations - CRIVE - Laboratoire de virologie à Genève aux HUG   HUG - Hôpitaux Universitaires de Genève</a></p> <p><a href="https://www.hpci.ch/actualite/signalement-des-cas-dinfections-autochtones-par-le-virus-monkeypox-en-europe">https://www.hpci.ch/actualite/signalement-des-cas-dinfections-autochtones-par-le-virus-monkeypox-en-europe</a></p> <p><a href="#">Swissnoso:</a></p> <p><a href="https://swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/5_Forschung_und_Entwicklung/6_Aktuelle_Ergebnisse/220524_Swissnoso_IPC_recommendations_monkey_pox_V1_FR_fin.pdf">https://swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/5_Forschung_und_Entwicklung/6_Aktuelle_Ergebnisse/220524_Swissnoso_IPC_recommendations_monkey_pox_V1_FR_fin.pdf</a></p> <p><a href="#">Newsletter de la société Suisse d'infectiologie : ssi_newsletter_2022_05.20_final.pdf (sginf.ch)</a></p> <p><a href="#">OFSP: Orthopoxvirose simienne (variole du singe) (admin.ch)</a></p> <p><a href="#">OMS: Principaux repères sur l'orthopoxvirose simienne (who.int)</a></p> <p><a href="#">ECDC: Monkeypox (europa.eu)</a></p>
-------------------	--

## Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	<p>Il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire par les cliniciens et les laboratoires.</p> <p><b>Cliniciens :</b> Les médecins et les hôpitaux déclarent es résultats cliniques des cas de variole du singe (Monkeypox) confirmés en laboratoire dans les 24 heures à l'unité des maladies transmissibles de l'Office du médecin cantonal vaudois via le formulaire de déclaration clinique prévu à cet effet (ci-dessous).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le formulaire OFSP à remplir par les cliniciens : <a href="#">Télécharger ici</a>.</li><li>• En cas de besoin: contacter l'unité des maladies transmissibles de l'Office du médecin cantonal vaudois au +41 21 316 44 53 aux heures de bureau ou le CTMG (centrale téléphonique des médecins de garde en demandant la garde des maladies transmissibles) au 021 213 79 79.</li><li>• Email de déclaration clinique : <a href="mailto:infectionsdeclarations@hin.ch">infectionsdeclarations@hin.ch</a></li></ul>
-----------------------------	---